

ATHENA ACTIONS

BNP LVMH

NOVEMBRE 2023

Placement financier destiné aux investisseurs de détail

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie¹ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »

Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions

Code ISIN_ FRSG00014664

Durée d'investissement conseillée_ 5 ans environ (hors cas de remboursement anticipé)

Eligibilité_ Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation²

Période de commercialisation_ Du 27/09/2023 au 27/11/2023 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 27/11/2023

Produit émis par SG Issuer³, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE¹ ET À L'ÉCHÉANCE.

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

2. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

3. Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 07/09/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

SILEX

. Points clés

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action la moins performante entre les actions BNP Paribas SA (code ISIN : FR0000131104) et LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE (code ISIN : FR0000121014). Le remboursement du produit « Athena Actions BNP LVMH Novembre 2023 » est conditionné à l'évolution de ces actions. En cas de baisse de l'action la moins performante de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence¹ à la date de constatation finale², l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette action. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'action la moins performante par rapport à son Niveau de Référence¹ à la date de constatation finale², l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,85%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,75%).

- O **Un remboursement du capital à l'échéance² si l'action la moins performante n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence¹ à la date de constatation finale². Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**
- O **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du mois 12 au mois 59, si, à l'une des dates de constatation mensuelle², le niveau de l'action la moins performante est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (voir tableau en page 4).**
- O **Un objectif de gain fixe plafonné à 0,84% par mois écoulé depuis le 27 novembre 2023** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale², le niveau de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence¹, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,85%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,75%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 27/11/2023 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Athena Actions BNP LVMH Novembre 2023 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/ d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 27/11/2023 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.** Le produit « Athena Actions BNP LVMH Novembre 2023 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Athena Actions BNP LVMH Novembre 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

1. Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

. Avantages Inconvénients

Avantages

- À l'issue des mois 12 à 59, si à l'une des dates de constatation mensuelle, le niveau de l'action la moins performante est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit¹ alors le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis le 27 novembre 2023, soit un Taux de Rendement Annuel Brut¹ maximum de 9,85%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 8,75%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit¹ le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis le 27 novembre 2023, soit une valeur de remboursement de 150,40% du capital initial.

Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors de 8,46%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 7,38%.

- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'action la moins performante a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut¹ sera donc positif ou nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² supérieur ou égal à -1,00%.
- Un point d'entrée optimisé (le « Niveau de Référence ») correspondant au cours de clôture des actions le plus bas enregistré entre les cours de clôture du 30 octobre 2023 et du 27 novembre 2023.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 à 60 mois.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action la moins performante du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut¹ maximum de 9,85%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 8,75%).

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions BNP Paribas SA et LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Plus le produit s'approche de la date d'échéance, plus la valeur du produit est sensible à une faible variation du niveau final de l'action la moins performante autour du seuil de 50% par rapport à son Niveau de Référence.
- L'investisseur est exposé à l'action la moins performante parmi les actions BNP Paribas SA et LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

2. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

• Détail du mécanisme de remboursement

Détermination du Niveau de Référence

Le cours de clôture des actions BNP Paribas SA et LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE est observé le 30 octobre 2023 et le 27 novembre 2023. Le Niveau de Référence de chaque action est alors égal au cours de clôture le plus bas identifié entre les 2 cours de clôture ci-avant mentionnés.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

Du mois 12 au mois 59, à chaque date de constatation mensuelle¹, dès que le niveau de l'action la moins performante est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (défini en pourcentage du Niveau de Référence de l'action), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit² alors à la date de remboursement anticipé¹ :

Le capital initial

+ Un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine

(Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 9,85%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 8,75%)

Sinon, si le niveau de l'action la moins performante est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le **produit continue**.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

2. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou du compte titres, et/ou fiscalité et prélevements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

3. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

4. La Valeur Finale de l'action la moins performante à l'échéance correspond à son niveau à la date de constatation finale exprimé en pourcentage de son Niveau de Référence.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 27/11/2028), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'action la moins performante par rapport à son Niveau de Référence.

Cas favorable : Si le niveau de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit² le 04/12/2028 :

Le capital initial

+ Un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine

(Taux de Rendement Annuel Brut² de 8,46% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 7,38%)

Cas médian : Si le niveau de l'action la moins performante est inférieur à 80% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit² le 04/12/2028 :

Le capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut² nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de -1,00%)

Cas défavorable : Sinon, si le niveau de l'action la moins performante est inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit² le 04/12/2028 :

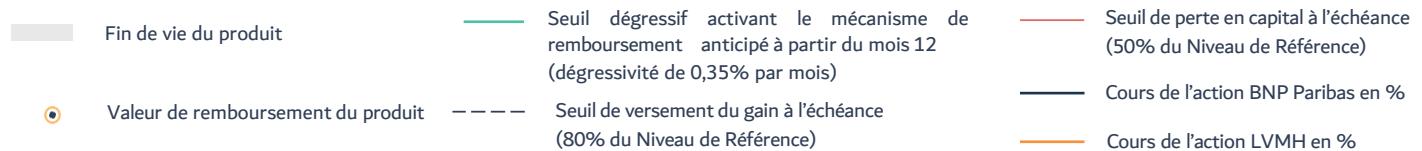
La Valeur Finale⁴ de l'action la moins performante

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action la moins performante (Taux de Rendement Annuel Brut² inférieur ou égal à -12,89%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de -13,76%).

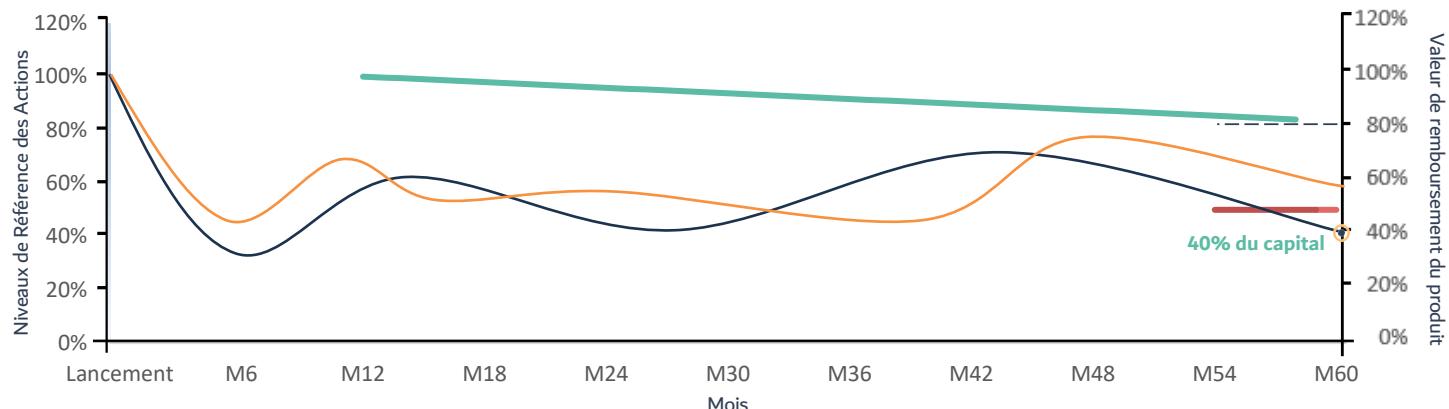
Le Seuil de Remboursement Anticipé baisse de 0,35% chaque mois, du mois 12 au mois 59.

Mois	M12	M13	M14	...	M57	M58	M59
Seuil de Remboursement Anticipé	100,00%	99,65%	99,30%	...	84,25%	83,90%	83,55%

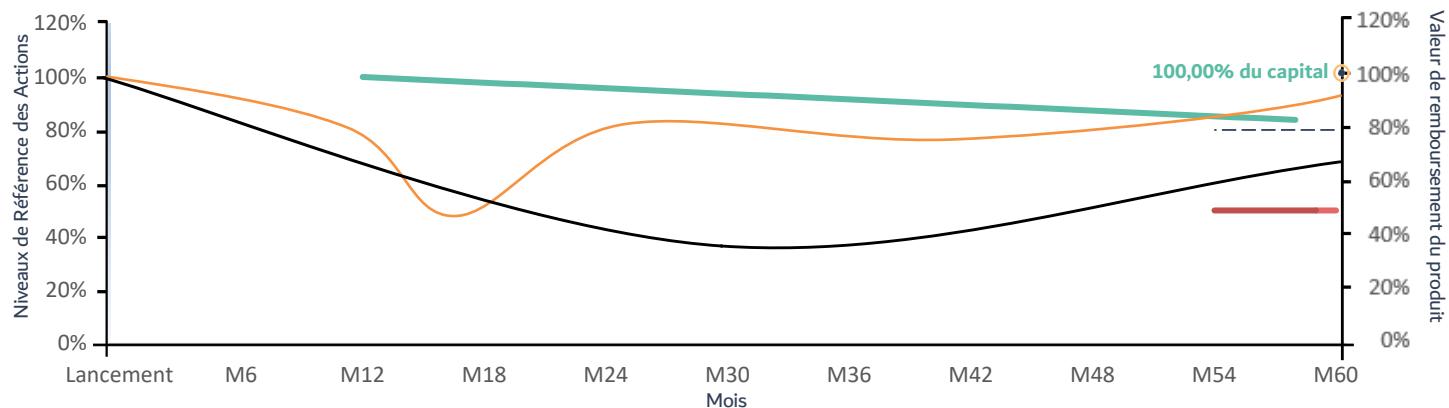
• Illustrations



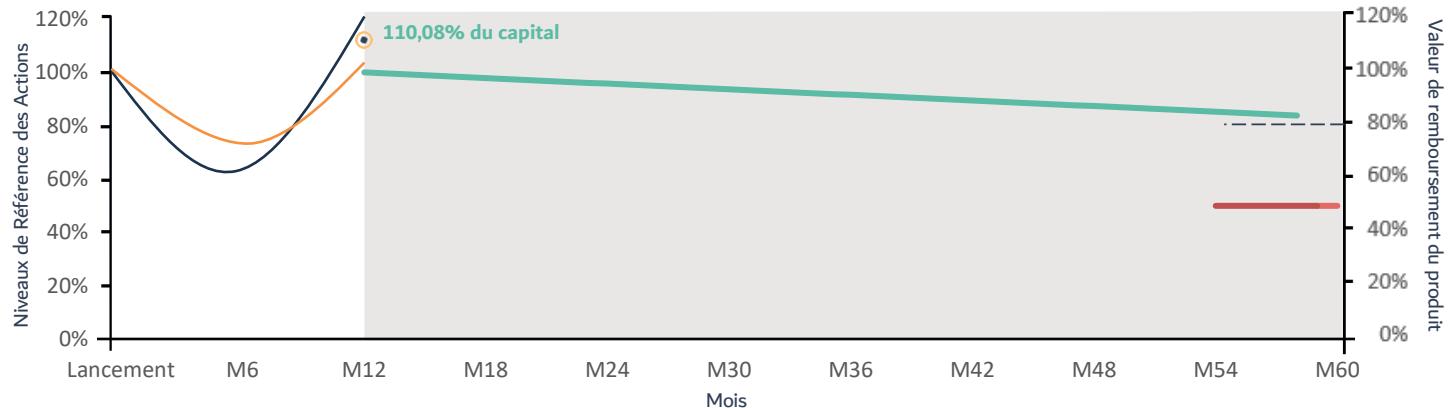
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



Scénario médian : marché baissier à long terme



Scénario favorable : marché haussier à court terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

. Illustrations

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 12 au mois 59, le niveau de l'action la moins performante est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 5 ans, l'action la moins performante est en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence (soit -60% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit¹ alors la Valeur Finale² de l'action la moins performante, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'action la moins performante³, soit -16,67%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁴ de -17,50%.
- **Dans le cas défavorable où l'action la moins performante céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

Scénario médian : marché baissier à long terme

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 12 au mois 59, le niveau de l'action la moins performante est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 5 ans, l'action la moins performante enregistre une baisse de 35% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit¹ alors le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁴ de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -8,22% pour un investissement direct dans l'action la moins performante³.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

- À la première date de constatation mensuelle (à l'issue du mois 12), l'action la moins performante est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +26,00% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit¹ alors le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine, soit 110,08% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors égal à 9,85%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁴ de 8,75%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 25,38% pour un investissement direct dans l'action la moins performante³, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

2. La Valeur Finale de l'action la moins performante à l'échéance correspond à son niveau à la date de constatation finale exprimé en pourcentage de son Niveau de Référence.

3. Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'action la moins performante est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'action la moins performante et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'action la moins performante par an.

4. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

. Présentation des sous-jacents

Zoom sur l'Action BNP Paribas SA

BNP Paribas S.A. collecte des dépôts et offre des services bancaires commerciaux, de détail, d'investissement, privés et d'entreprise. La banque offre des services de gestion d'actifs et de conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents.

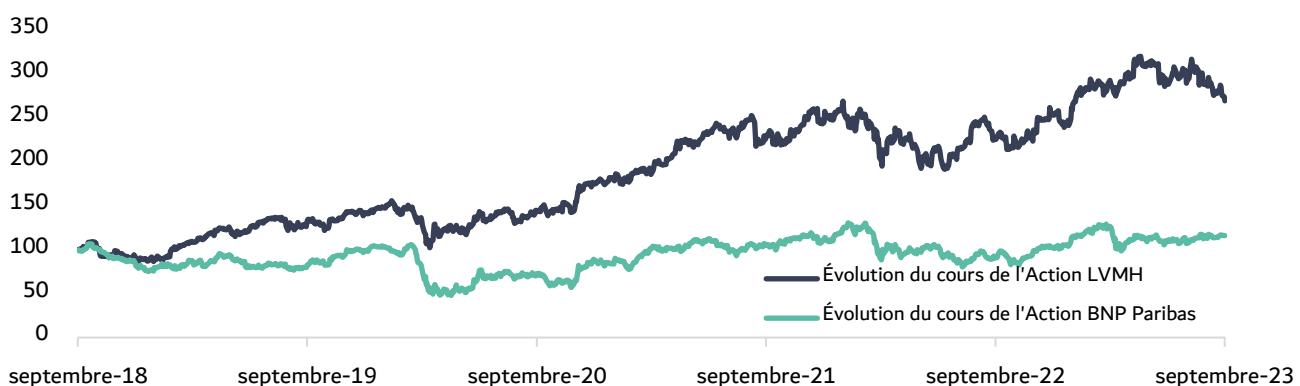
Se référer au site internet de BNP Paribas pour plus d'informations : <https://group.bnpparibas/> ou au site Internet : <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/>

Zoom sur l'Action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est un groupe diversifié d'articles de luxe. La société produit et vend vin, cognac, parfums, cosmétiques, bagages, montres et bijoux.

Se référer au site internet de LVMH pour plus d'informations : <https://www.lvmh.fr/actionnaires/> ou au site Internet : <https://www.boursorama.com/cours/1rPMC/>

Évolution historique



Performance historique

Performances au 07/09/2023	BNP Paribas SA	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE
à partir du 01/02/2023	-7,31%	-8,98%
1 an	25,92%	12,89%
3 ans	16,13%	20,99%
5 ans	3,03%	20,56%

Source : Bloomberg, au 07/09/2023

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

• Principales caractéristiques financières

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action la moins performante
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 07/09/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00014664
Sous-jacents	Action BNP Paribas SA (Code Bloomberg : BNP FP Equity) Action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE (Code Bloomberg : MC FP Equity)
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Pas de protection du capital
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 27/09/2023 au 27/11/2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 27/11/2023. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	27/09/2023
Date d'échéance	04/12/2028
Dates de détermination du Niveau de Référence	30/10/2023 ; 27/11/2023
Dates de constatation mensuelle	27/11/2024; 27/12/2024; 27/01/2025; 27/02/2025; 27/03/2025; 28/04/2025; 27/05/2025; 27/06/2025; 28/07/2025; 27/08/2025; 29/09/2025; 27/10/2025; 27/11/2025; 29/12/2025; 27/01/2026; 27/02/2026; 27/03/2026; 27/04/2026; 27/05/2026; 29/06/2026; 27/07/2026; 27/08/2026; 28/09/2026; 27/10/2026; 27/11/2026; 28/12/2026; 27/01/2027; 01/03/2027; 30/03/2027; 27/04/2027; 27/05/2027; 28/06/2027; 27/07/2027; 27/08/2027; 27/09/2027; 27/10/2027; 29/11/2027; 27/12/2027; 27/01/2028; 28/02/2028; 27/03/2028; 27/04/2028; 29/05/2028; 27/06/2028; 27/07/2028; 28/08/2028; 27/09/2028; 27/10/2028; 27/11/2028
Dates de remboursement anticipé automatique	04/12/2024; 06/01/2025; 03/02/2025; 06/03/2025; 03/04/2025; 06/05/2025; 03/06/2025; 04/07/2025; 04/08/2025; 03/09/2025; 06/10/2025; 03/11/2025; 04/12/2025; 06/01/2026; 03/02/2026; 06/03/2026; 07/04/2026; 05/05/2026; 03/06/2026; 06/07/2026; 03/08/2026; 03/09/2026; 05/10/2026; 03/11/2026; 04/12/2026; 05/01/2027; 03/02/2027; 08/03/2027; 06/04/2027; 04/05/2027; 03/06/2027; 05/07/2027; 03/08/2027; 03/09/2027; 04/10/2027; 03/11/2027; 06/12/2027; 03/01/2028; 03/02/2028; 06/03/2028; 03/04/2028; 05/05/2028; 05/06/2028; 04/07/2028; 03/08/2028; 04/09/2028; 04/10/2028; 03/11/2028
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 27/11/2023 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

• Informations importantes

Facteurs de risque

RISQUE RELATIF À L'INFLATION SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « RÉEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Avertissement_Disponibilité du Prospectus

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person")

Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du **CEA** (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" ("Non-United States persons")), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banques) français agréé et supervisé par la Banques Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés. Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2023 SILEX FINANCE Tous droits réservés.